



DATE DE PUBLICATION : 17 avril 2021

Le Secrétaire général,

Délégation de pouvoirs

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 18 mai 2020 ;

Vu la délégation de pouvoirs du secrétaire général donnée au responsable du centre administratif de Poitiers le 18 mai 2020 ;

Décide :

La décision du 18 mai 2020, portant délégation de pouvoirs au responsable du centre administratif de Poitiers, est abrogée.

Fait à Paris, le 17 avril 2021

Gilles VAYSSET